

Comprendre le SCoT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les communes de Bussy-Saint-Georges et de Montevrain ont décidé d'élaborer un projet de territoire commun :

le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Marne, Brosse et Gondoire.

Le SCoT en bref

Le Schéma de Cohérence Territoriale est le document d'urbanisme qui fixe les objectifs d'aménagement pour le territoire à l'horizon de 15 ans.

- Il est porté par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation (SIEP) du secteur III de Marne-la-Vallée, regroupant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes de Bussy-Saint-Georges et de Montevrain;
- Il représente un bassin de vie de 80 000 habitants, 17 communes sur 8200 hectares;
- C'est un cadre de référence politique du «vivre ensemble» avec des objectifs en termes d'habitat, de développement économique, de déplacements, de commerces, de préservation de l'environnement...;
- Il doit être évalué tous les six ans.



Un « SCoT – Grenelle »



Avec les lois Grenelle de l'Environnement, les SCoT doivent désormais intégrer les nouveaux objectifs prioritaires du développement durable :

- Économiser la consommation de l'espace, lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles et contre l'étalement urbain;
- Préserver la biodiversité;
- Faciliter l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments;
- Créer un lien entre densité et desserte par les transports en commun;
- Prendre en compte les communications électroniques.

Le SCoT Marne, Brosse et Gondoire est donc accompagné de 2 études complémentaires sur la maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles et sur la valorisation de la biomasse.

Il fait également l'objet d'une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU®, développée par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), qui accompagne chaque étape du projet et analyse chacun de ses choix selon son impact sur l'environnement : eau, énergie, déchets, biodiversité, paysages, patrimoine...

Le SCoT, Un projet en 4 étapes

1. Diagnostic du territoire

« Photographie » du territoire sous tous les angles : habitat, démographie, environnement, paysage, économie, transports... avec un état initial de l'environnement.

4. Arrêt du projet de SCoT, enquête publique et approbation du SCoT

2. Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD)

Le projet politique d'aménagement du territoire.

3. Document d'Oriention et d'Objectifs (DOO)

Traduction concrète et spatialisée du PADD.



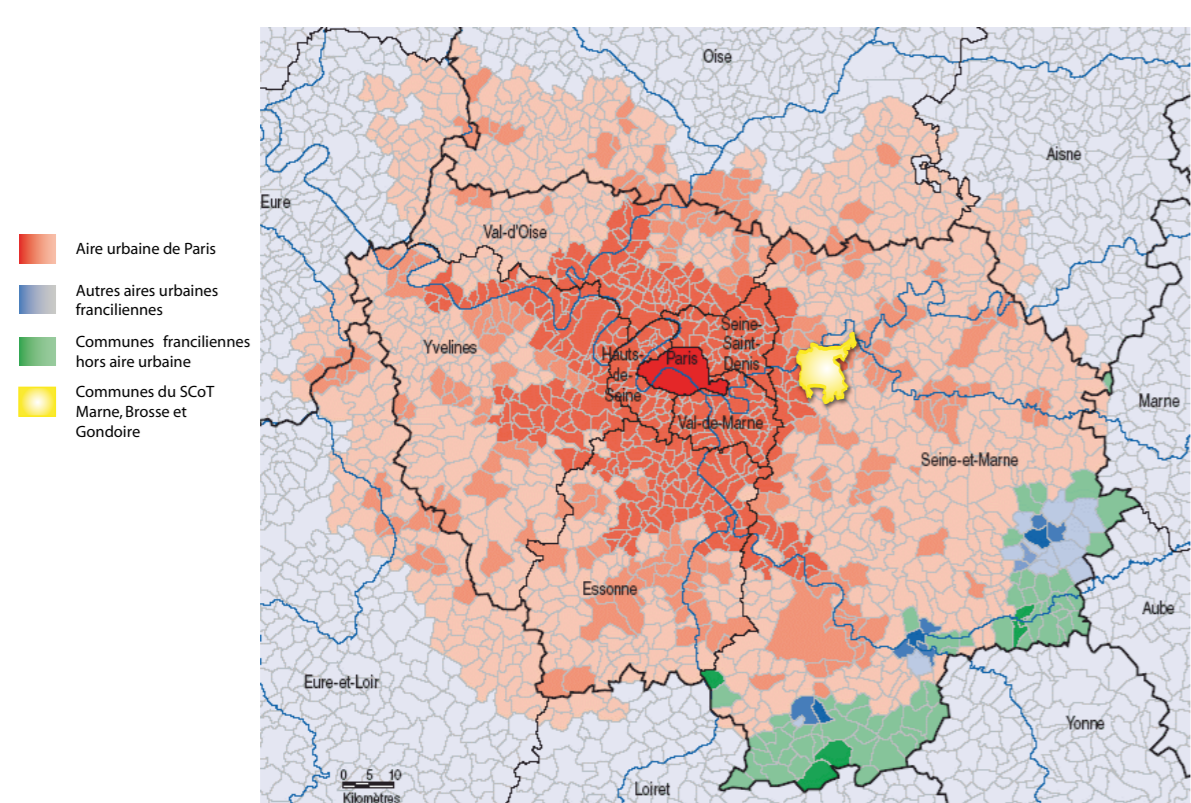
LE SCOT, UN PROJET CONCERTÉ

UNE INFORMATION & UNE PARTICIPATION LARGES

- Site internet entièrement dédié : www.scot-marne-brosse-gondoire.fr ;
- Réunions publiques annoncées par affichage et distribution de flyers;
- Exposition multi-sites avec registre d'expression;
- Diffusion régulière d'information dans les journaux communaux, intercommunaux et à travers la « Lettre du SCoT ».

Un territoire au cœur des dynamiques de l'Île-de-France

LE TERRITOIRE DU SCoT MARNE, BROSE ET GONDOIRE DANS L'AIRE URBAINE PARISIENNE



Un positionnement stratégique à l'échelle régionale

Le périmètre du SCoT Marne, Brose et Gondoire est un secteur régional attractif, à une trentaine de kilomètres de Paris. Le territoire est situé au carrefour d'axes routiers, ferroviaires et aériens majeurs pour l'Île-de-France mais aussi à l'échelle nationale (Francilienne, Autoroute de l'Est, RER A, Aéroports...). L'inscription du territoire dans la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée participe à son incontestable attractivité que les statistiques démographiques appuient.

Le SCoT et les autres documents d'urbanisme

Bien entendu, une certaine harmonie doit exister entre l'ensemble des documents d'urbanisme régissant le développement d'un territoire. C'est pourquoi le SCoT doit être compatible notamment avec :

1. LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF)

- Adopté par l'Assemblée Régionale en 2008, le nouveau SDRIF entrera en vigueur après approbation par Décret du Conseil d'Etat. Dans l'attente, le précédent SDRIF de 1994 reste applicable.
- Il définit la vision globale quant à l'aménagement du territoire régional sur les 25 prochaines années.
- Les nouveaux objectifs du SDRIF que le SCoT doit prendre en compte : développer les logements, les équipements et les services pour répondre à la demande, accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, promouvoir une nouvelle approche stratégique des transports au service du projet régional, et préserver, restaurer et valoriser les ressources naturelles pour permettre l'accès à un environnement de qualité.

2. LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE (PDUIF)

- Adopté en 2000, le PDUIF a été un document précurseur puisqu'il préconisait une rupture avec le « tout automobile ».
- Il est en cours de révision, pour aboutir à un nouveau plan plus opérationnel.
- Le PDUIF a été décliné en de nombreux documents sectoriels au niveau local (Plan Local de Déplacements, Schéma des circulations douces...).



Un patrimoine naturel important autour de pôles urbains en pleine expansion

Une évolution urbaine à 3 vitesses dans un contexte particulier de Ville Nouvelle

1. UN CŒUR URBAIN HISTORIQUE DÉVELOPPÉ LE LONG DE LA MARNE

- Sur les communes de Lagny-sur-Marne, Pomponne, Thorigny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Dampmart;
- Un patrimoine architectural riche (châteaux de la Renaissance, demeures bourgeoises...);
- Un cours d'eau à l'origine de la dynamique du développement urbain.

Enjeux : conforter et moderniser ce cœur historique par un renouvellement urbain en accord avec les principes du développement durable.

2. DES VILLAGES RURAUX QUI ONT PEU ÉVOLUÉ

- Notamment les communes de Jossigny, Lesches, Carnetin, Chalifert, ...

Enjeux : préserver les espaces agricoles attenants et leur cadre de vie.

3. DES COMMUNES EN PLEINE MUTATION SOUS L'IMPULSION DE LA VILLE NOUVELLE

- Une dynamique de constructions soutenue, en lien avec les axes de transport;
- L'Opération d'Intérêt National (OIN) de Bussy-Saint-Georges, avec une participation active de l'Etat dans les choix de développement;
- Montévrain et plus récemment Chanteloup-en-Brie.

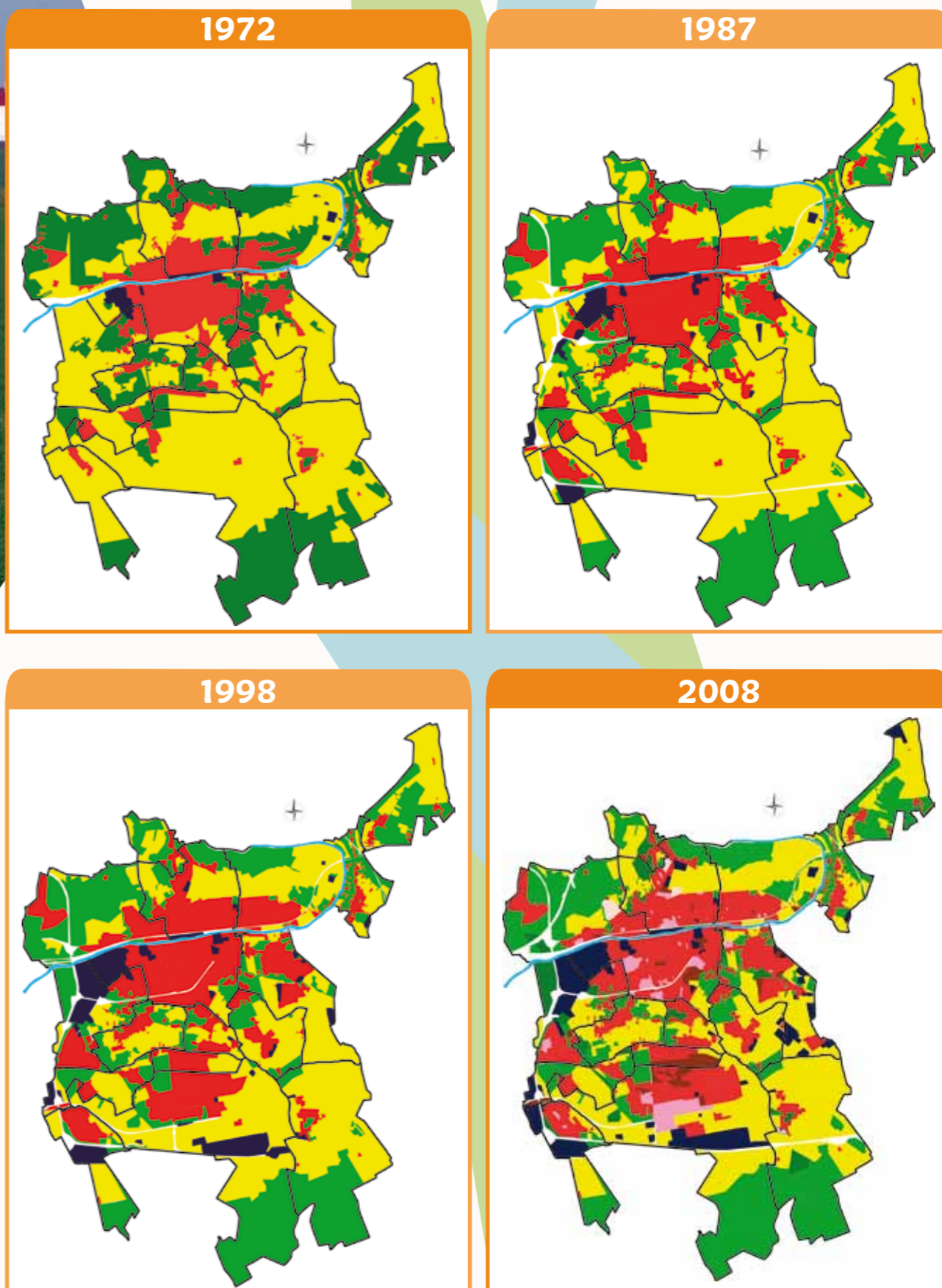
Enjeux : maîtriser le développement urbain tout en renforçant le dynamisme du territoire.



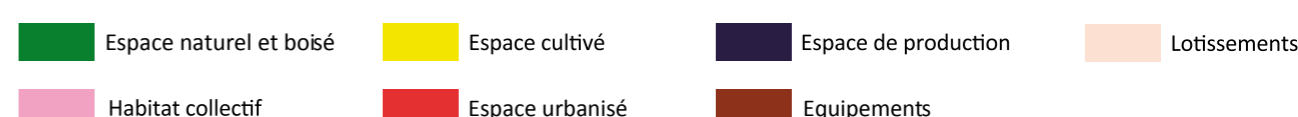
Une problématique essentielle : limiter l'étalement urbain

À partir des années 1970, la consommation de l'espace a été très rapide entraînant une réduction importante des espaces naturels et agricoles du territoire : 1800 hectares ont été ainsi consommés, soit l'équivalent des surfaces des communes de Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Dampmart et Chalifert réunies. Entre 1987 et 1997, la vitesse d'urbanisation était à son maximum avec 34,5 hectares consommés chaque année. Cet étalement urbain s'est fait au profit des zones d'activités, des zones d'habitat, des grands équipements et des infrastructures de transport.

Une perspective pour répondre aux besoins croissants de logements tout en préservant les espaces naturels, agricoles et patrimoniaux remarquables qui constituent le cadre de vie : privilégier le renouvellement urbain et densifier les constructions, en concevant de nouvelles façons de vivre en ville (formes architecturales, espaces verts urbains...)



Consommation de l'espace depuis 1972



LES DÉFIS POUR DEMAIN

Conforter le positionnement stratégique du territoire situé à proximité de l'agglomération parisienne, au carrefour de nombreux axes routiers et ferroviaires et en limite de pôles urbains en pleine expansion.

Trouver un équilibre et des synergies entre préservation du cadre de vie (paysages, patrimoine bâti et naturel) et urbanisation d'un secteur stratégique de développement.

Une vitalité démographique qui recèle d'importantes disparités

Une population en augmentation

Avec près de 80 000 habitants aujourd'hui, Marne, Brosse et Gondoire est un territoire attractif. En effet, depuis les années 90, le territoire du SCoT a gagné près de 30 000 habitants : 14 700 nouveaux arrivants entre 1990 et 1999, 13 752 entre 1999 et 2006.

Mais ce dynamisme se traduit par une croissance inégale sur le territoire entre les espaces ruraux (négative à Carnetin et Guermantes) et urbains (+ 8 à 10% à Montévrain et Bussy-Saint-Georges).

Un territoire jeune

Malgré une tendance au vieillissement de la population (notamment dans les secteurs plus ruraux) et des disparités entre les communes, le territoire du SCoT est relativement jeune : 60 % de la population est âgée de moins de 40 ans.

Mais cette dynamique démographique laisse apparaître de nouveaux besoins en logements, qui ne sont pas encore entièrement satisfaits.



Un parc de logements qui se diversifie pour répondre à une forte demande

Un parc de logements récent et attractif

65% des logements du territoire du SCoT ont été construits après les années 1975 et le parc de logements a été multiplié par 2 entre 1982 et 2006. Cette jeunesse du parc de logements traduit également des caractéristiques de confort de qualité.

Une offre à diversifier

L'augmentation de la demande en logements de petite taille et en logements spécifiques (logements pour personnes âgées, handicapées, défavorisées et les gens du voyage) démontre un déséquilibre sur le territoire : majorité de grands logements (4,3 pièces en moyenne), déficit de logements sociaux (17 % au lieu d'un minimum de 20 % imposés par la loi SRU Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000).

De nombreux projets sont en cours mais le territoire devra poursuivre ses efforts en termes d'habitat afin de satisfaire l'ensemble des besoins.

Une offre en équipements à renforcer pour promouvoir le rayonnement du territoire

Le territoire de Marne, Brosse et Gondoire bénéficie de nombreux équipements mais l'offre est principalement concentrée sur certaines communes :

- **Petite enfance** : l'offre est variée (crèches collectives et familiales, haltes garderies, assistantes maternelles,...) mais il est nécessaire d'anticiper les besoins supplémentaires engendrés par l'évolution démographique;
- **Éducation et formation** : un bon niveau d'équipements scolaires mais un manque d'enseignement supérieur;
- **Santé** : des professionnels de santé pas assez nombreux pour répondre aux besoins de la population, et un nouveau centre hospitalier en construction à Jossigny;
- **Équipements sportifs** : une offre de proximité importante et un projet de création d'un stade d'athlétisme couvert à Bussy-Saint-Georges;
- **Culture, tourisme et loisirs** : de nombreux lieux culturels et équipements de tourisme et de loisirs de qualité (Moulin Russon, Château de Jossigny, Domaine de Rentilly,...) qui doivent être confortés. Plusieurs projets sont à l'étude : ensembles socio-éducatif ou socioculturels, centre culturel...



LES DÉFIS POUR DEMAIN

- **Adapter** le parc de logement afin de satisfaire la demande, notamment les logements de petite taille et les logements spécifiques.
- **Renforcer** l'offre déjà existante afin de proposer des équipements de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.

Des Réseaux de transports à améliorer et des modes alternatifs à la voiture à développer



Des documents de planification à prendre en compte

Le Plan Local de Déplacement (PLD) structure les déplacements sur les secteurs III et IV de Marne-la-Vallée. Approuvé en 2008 par l'ensemble des élus concernés, il vise à hiérarchiser le réseau viaire, à organiser les réseaux de bus et à favoriser les liaisons douces.

Le SCoT se base sur ce document stratégique pour développer ses propres objectifs en matière de déplacements, en l'adaptant aux nouvelles perspectives de développement du territoire.

Des infrastructures de qualité mais des problèmes à résorber

Avec l'A4, l'A 104, le RER A et la ligne SNCF Paris-Meaux, le territoire est bien desservi.

Toutefois, des problèmes importants viennent noircir le tableau : saturation du RER A, embouteillages sur l'A4, stationnements manquants ou inorganisés...

Certaines infrastructures doivent être améliorées pour compléter la desserte locale, faciliter le transit des véhicules (poids lourds notamment) et permettre les circulations agricoles.

Des alternatives potentielles au 'tout automobile'

TRANSPORTS COLLECTIFS

La desserte en bus est diversifiée avec un réseau interurbain (12 lignes), un réseau urbain Pep's (24 lignes), des réseaux Trans Val-de-France et Cars Bizière. Des projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) sont à l'étude pour augmenter la qualité de service des transports collectifs.

RÉSEAU FERROVIAIRE

La desserte du territoire est importante avec le RER A, la ligne SNCF Paris-Meaux, et des gares à proximité (gare TGV de Marne-la-Vallée Chesy, gare du RER E de Chelles-Gournay).

Les pôles gare du territoire sont en restructuration (Lagny-Thorigny-Pomponne, Bussy-Saint-Georges) pour accueillir des voyageurs toujours plus nombreux.

DÉPLACEMENTS DOUX

Si le territoire possède de riches liaisons douces (pistes cyclables notamment), elles n'ont pas vocation aux usages utilitaires (domicile-travail) et sont majoritairement empruntés pour les loisirs.



Une économie mixte et mature à conforter

Le saviez-vous ?

Le territoire se caractérise par son **secteur industriel**, très présent (20% des emplois) et positionné sur l'imprimerie, l'édition, les services domestiques, l'habillement...

Les établissements locaux ont su se restructurer par l'innovation et le développement d'un savoir-faire propre et accueillent un nombre croissant de salariés. Aujourd'hui, c'est un secteur qui fait la spécificité du territoire et qu'il faut pérenniser.

Un tissu économique dynamique...

Augmentation du nombre d'établissements depuis 2004, forte croissance des emplois (+25% entre 1999 et 2006) et un taux de chômage en diminution (7,8% en 2006).

...et diversifié

Avec des petits établissements (plus de 80% ont moins de 10 salariés) et des activités traditionnelles (industrie, commerces), innovantes (éco-activités) et spécifiques (services publics de la santé).

Une agriculture très présente mais fragilisée

Si l'activité agricole représente une surface importante du territoire, son avenir est en question : faible surface agricole utile par exploitation, difficultés dans la transmission des exploitations, manque de maîtrise foncière, donnant peu de lisibilité à moyen et long terme aux exploitants en place.

Dans ce contexte, certaines pratiques de diversification se sont mise en place, mais restent à conforter : vente directe de produits, location de locaux, valorisation du bâti pour d'autres activités, recherche de débouchés dans les énergies renouvelables...



ZOOM

La création de **parcs industriels** 'nouvelles générations' et les **éco-activités** (recyclage, environnement, construction durable...) sont les enjeux du développement économique local.

Le pôle de compétitivité Advancity, les projets d'éco-quartiers, les établissements publics de gestion de l'eau ou des déchets et la richesse de l'industrie sont des outils majeurs pour y répondre.

Un équilibre de l'offre commerciale à maintenir

L'armature commerciale du territoire est composée d'une offre de proximité de qualité mais hétérogène, complétée par de grands équipements commerciaux : pôle Bay 1- Bay 2, centre commercial du Val d'Europe, ainsi que la Courtillière, le Chêne Saint-Fiacre et les Vallières à une plus petite échelle.

Un potentiel touristique à révéler

Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique encore peu mis en valeur, qui doit s'axer principalement sur la Marne, les loisirs actifs de plein air et le patrimoine naturel et bâti historique. La capacité d'hébergement encore insuffisante, doit être développée pour que Marne, Brosse et Gondoire devienne une destination touristique en tant que telle.

LES DÉFIS POUR DEMAIN

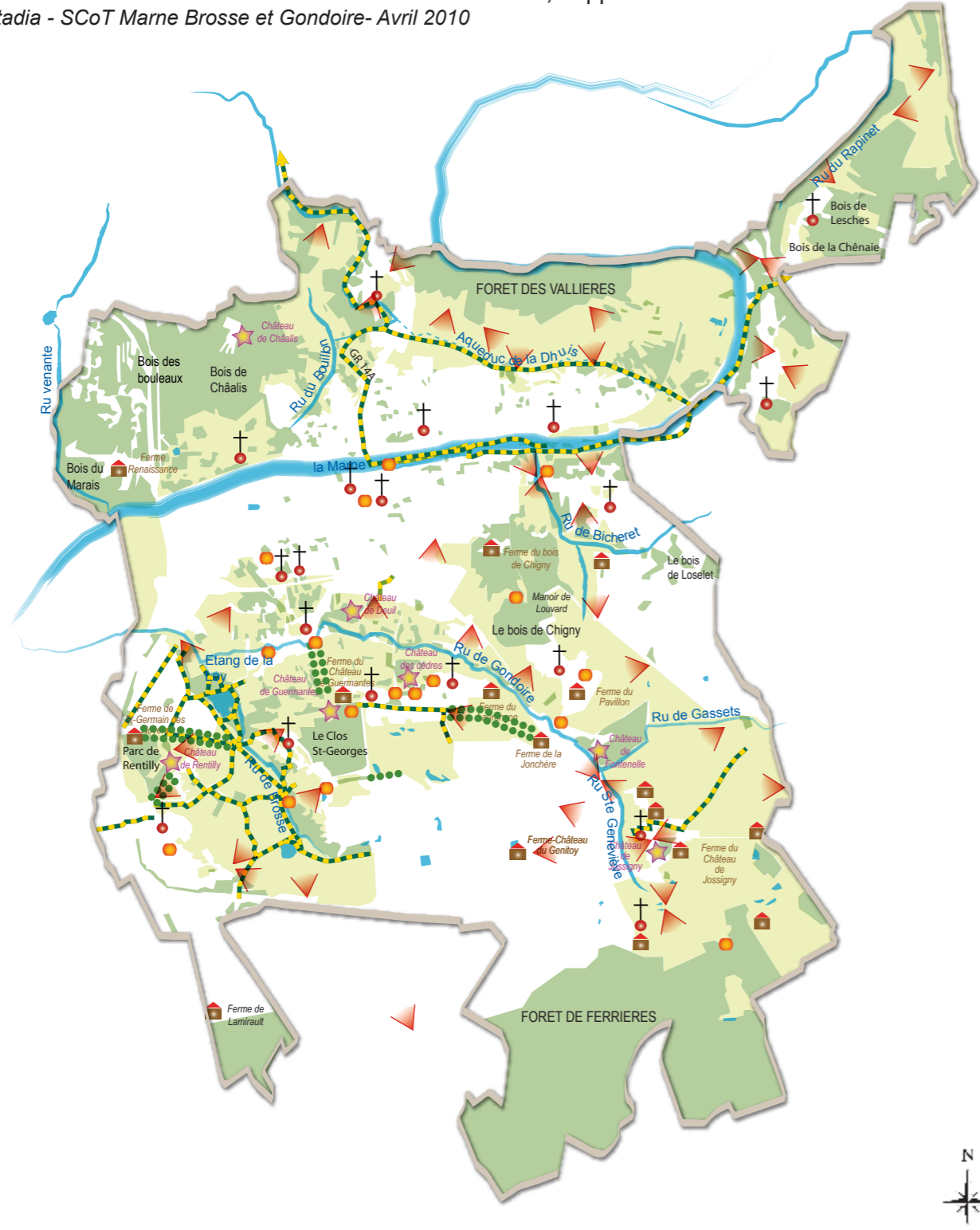
Améliorer les déplacements pour diminuer l'utilisation des véhicules au profit des modes de transports collectifs et des modes doux (vélo, à pied).

Accompagner le développement économique en affirmant le positionnement du territoire sur les secteurs tertiaires et industriels dans le respect du développement durable.

Une richesse écologique remarquable aux portes de Paris

Un patrimoine riche à préserver

UN PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL RICHE, support de découverte du territoire
Citadia - SCoT Marne Brose et Gondoire - Avril 2010



- | | |
|---------------------------------------|---|
| PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER | PATRIMOINE BÂTI |
| Espaces boisés structurants | Patrimoine bâti monumental
Château |
| Espaces agricoles | Eglise, prieuré |
| Alignement | Patrimoine bâti agricole
Ferme, grange |
| Cour d'eau | Patrimoine vernaculaire
(puits, fontaines, lavoirs, pigeonniers,
moulins, tours, cabanons, ponts) |
| Liaisons verte | |
| Point de vue remarquables | |

- **Grande diversité des milieux naturels** : vallées de la Brose et de la Gondoire, cours d'eau, étangs, zones humides, marais, forêts, prairies...;
- **Patrimoine culturel et historique riche** : châteaux, parcs, églises, fermes briardes, moulins...;
- **Sites de protection ou de connaissance des milieux naturels** : 1 site classé, 7 ZNIEFF, 2 zones classées Natura 2000, 1 arrêté préfectoral de Biotopie, 5 Espaces Naturels Sensibles existants et 3 en projet...



Défini-SCoT

ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)
Elles ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

L'arrêté préfectoral de Biotopie protège un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, dans le but de conserver les habitats naturels et d'espèces.

Des risques et nuisances à maîtriser

- **Des risques naturels connus et encadrés** : Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mouvements de terrain et inondations;
- **Des risques industriels limités et maîtrisés** : 35 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais également un risque généré par le transport de matières dangereuses;
- **Certains sites pollués, mais traités et surveillés**;
- **Un environnement sonore et une qualité de l'air impactés** par les infrastructures de transports : Si l'A4, l'A104, la RD934, les voies ferrées parcourent l'ensemble du territoire, les sources de bruit sont jugées acceptables pour les habitants et la pollution atmosphérique n'est marquée que sur un périmètre de 200m autour de ces infrastructures, la qualité de l'air étant même légèrement meilleure qu'en Ile-de-France;
- **Une gestion des ordures ménagères complète** : collecte sélective généralisée, en porte-à-porte et en apport volontaire (conteneurs, déchetteries).

Une gestion de l'eau en amélioration

- Une eau potable de qualité;
- Une gestion des eaux usées et pluviales en cours d'amélioration notamment avec la réhabilitation des réseaux d'assainissement qui va permettre de desservir l'ensemble du territoire par des réseaux collectifs séparatifs.



Le saviez-vous ?

Le paysage, par son approche multi-dimensionnelle, a été choisi comme l'élément fondateur du SCoT, la base de lecture commune pour aborder l'ensemble des thématiques du projet.

Cette prise en compte transversale permettra de :

- préserver le patrimoine;
- renforcer l'identité rurale du territoire;
- assumer les choix en matière d'aménagement;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs à la richesse paysagère de leur territoire.

Un potentiel d'énergies renouvelables à exploiter

- Des initiatives locales dans le but de réduire la consommation d'énergies : panneaux solaires, installation d'ampoules basse consommation pour les éclairages publics, diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux,...
- Un potentiel en énergies renouvelables à approfondir : biomasse énergie et/ou éco-matériaux et géothermie.

Défini-SCoT

Biomasse : dans le domaine de l'énergie, le terme de biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie, comme par exemple le bois des coupes forestières et des élagages d'arbres urbains ou bien encore des cultures spécifiques (chanvre...).



LES DÉFIS POUR DEMAIN


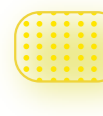


- **Garantir** un cadre de vie de qualité.
- **Protéger** et **valoriser** les espaces naturels et les éléments du patrimoine.
- **Promouvoir** les énergies renouvelables et mener une politique de baisse de la consommation d'énergie.

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable


Cet axe traduit la volonté des élus du territoire de Marne, Brosse et Gondoire d'assurer la pérennisation des espaces naturels et agricoles du territoire et

d'affirmer la lutte contre l'étalement urbain comme condition du développement de l'urbanisation.

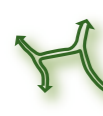




1/ Cultiver un développement urbain peu consommateur et respectueux des espaces agricoles et naturels

-  Préserver les espaces ouverts remarquables de toute urbanisation
-  Considérer les terres agricoles comme des secteurs de développement économique
-  Identifier des sites de développement urbain préférés afin d'éviter l'étalement urbain incontrôlé et le mitage des espaces ruraux
-  Traiter de manière qualitative les interfaces entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles

2/ Accompagner la pérennisation d'une agriculture viable et diversifiée

-  Poursuivre les réflexions sur la diversification de l'agriculture

3/ Faire de la valorisation des paysages de la trame verte et bleue le vecteur de l'image du territoire

-  Préserver le continuum naturel et écologique régional
-  Valoriser la trame bleue et améliorer la qualité des eaux
-  Conforter la promenade de la Dhuis, voie douce et structurante à l'échelle régionale
-  Garantir la qualité des lisières boisées y compris les franges de protection régionales
-  Garantir la préservation des fronts urbains d'intérêt régional (projet de SDRIF 2008)

4/ Innover en matière de performance énergétique verte en développant des filières locales grâce à l'optimisation des ressources

Axe 1 Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole levier du projet de territoire



Citadia - SCoT Marne, Brosse et Gondoire - Novembre 2010

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les communes du territoire souhaitent mettre en oeuvre un développement solidaire qui réponde aux besoins de mixité sociale, de proximité et fort d'un cadre de vie préservé.




le renouvellement urbain, la revitalisation des centres anciens, un développement maîtrisé et la réalisation de constructions à haute performance environnementale.

La stratégie d'urbanisation mise en place s'appuie sur





Axe 2 Maîtriser une urbanisation active et solidaire

Citadia - SCoT Marne, Brosse et Gondoire - Novembre 2010




1/ Participer à l'effort régional d'amélioration de l'offre de logements dans le respect de la mixité sociale

-  Répondre aux objectifs régionaux grâce à la revitalisation du coeur urbain historique et à des extensions urbaines sous forme d'écoquartiers
-  Réhabiliter et renforcer les centres anciens
-  Développer la mixité sociale dans les programmes de logements

2/ Améliorer la qualité de vie grâce au développement des centralités de proximité

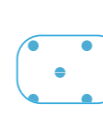

-  Organiser la mixité des fonctions dans les pôles urbains
-  Renforcer des centralités de proximité relais des pôles urbains
-  Soutenir le développement des commerces dans les pôles gares
-  Affirmer la qualité des grands pôles d'équipements commerciaux

3/ Profiter des perspectives de développement des activités qui s'offrent au territoire pour renforcer l'équilibre habitat / économie




-  Développer les activités économiques en urbanisant dans le respect du développement durable
-  Valoriser les ZAE* existantes ou en cours de réalisation
-  Requalifier les ZAE* existantes

*ZAE : Zones d'Activités Économiques

4/ Bâtir un développement urbain respectueux de l'environnement, des paysages et des personnes qui fréquentent le territoire

-  Assurer la sécurité des populations vis-à-vis du risque inondation
-  Limiter l'impact des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport

5/ Faire de l'aménagement durable des franges paysagères un axe prioritaire du projet de territoire

-  Assurer un aménagement durable des franges paysagères
-  Espaces boisés
-  Espaces agricoles



Définition SCoT

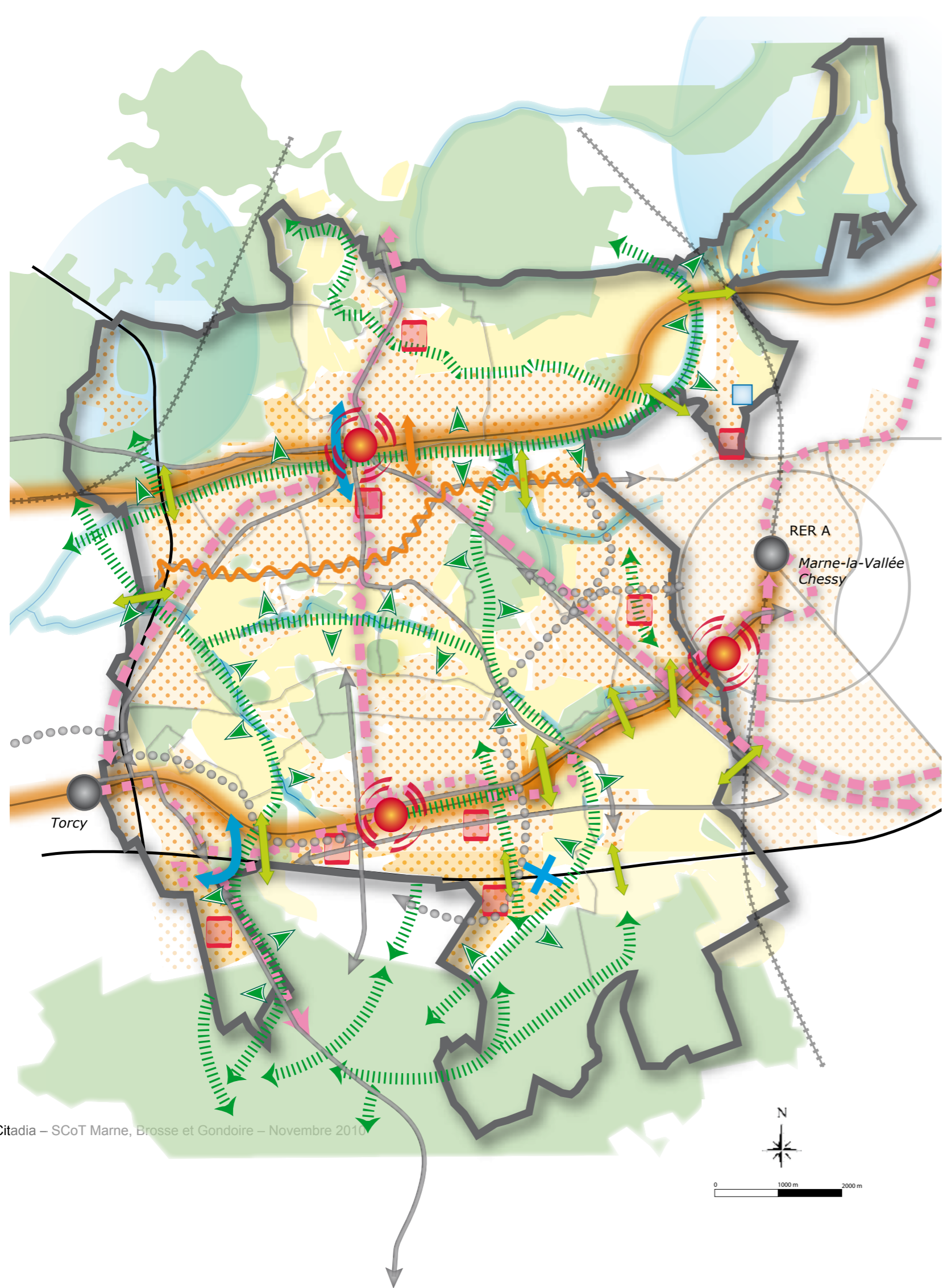
Frange paysagère : espace de transition à qualifier entre le milieu urbanisé (habitat ou activités) et les espaces ouverts (agricoles, naturels et forestiers).

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Au travers de leur SCoT, les élus de Marne, Brosse et Gondoire poursuivent des objectifs ambitieux en matière de mobilité durable et affirment la relation forte entre ouverture à l'urbanisation de secteurs à leur desserte par les transports alternatifs à l'automobile.

Le PADD vise donc à la réduction de la circulation automobile au profit des modes doux et des transports collectifs. Les projets de développement du réseau de transports en commun doivent servir de colonne vertébrale au développement urbain du territoire.

Axe 3 Structurer une mobilité durable



Citadia - SCoT Marne, Brosse et Gondoire - Novembre 2011

1/ Façonner l'unité territoriale de Marne, Brosse et Gondoire

- Adapter le réseau routier pour limiter les nuisances et favoriser la cohabitation des différents modes de transport sur la voirie
- ↔ Répondre aux besoins en termes de liaisons routières structurantes, internes à la ville nouvelle
- Améliorer les franchissements existants et en étudier de nouveaux :
 - ← - franchissements routiers
 - ← - franchissements pour les transports collectifs
 - ← - franchissements liaisons douces
- Désenclaver les territoires isolés par les infrastructures de transport
- Étudier l'opportunité d'une déviation du bourg de Chalifert
- ✕ Développer un carrefour d'intermodalité
- 〰 Organiser un meilleur partage de la voirie grâce à la requalification de la RD 934

2/ Conduire le projet urbain autour d'un réseau de transports collectifs compétitif

- Renforcer l'intermodalité autour des pôles gares
- Améliorer la performance du réseau de bus Pep's en prenant en compte les impacts des grands projets de développement urbain
- ↔ Optimisation du réseau principal de transports collectifs du PLD* par site propre ou en priorisant la circulation des bus
- Affirmer le rôle de la voie ferrée

PLD : Plan Local de Déplacement des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée

3/ Mailler le territoire d'un réseau de liaisons douces affirmant le dialogue entre la ville et la nature

- ↔ Créer un réseau continu et hiérarchisé avec des itinéraires structurants en cohérence avec les territoires limitrophes
- Relayer les itinéraires structurants par des itinéraires de proximité
- Intégrer les liaisons douces le plus en amont possible dans les projets d'extension ou de rénovation urbaines
- Espaces boisés ■ Espaces agricoles

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La volonté de conforter la place du territoire du SCoT dans la dynamique régionale en tant que pôle prioritaire de développement, et d'organiser les échanges avec les pôles d'intérêt national, est affirmée au travers de cet axe du PADD.

Outre la nécessité d'inscrire le développement du territoire dans la logique de développement de l'est francilien, le rôle de poumon vert du périmètre de Marne, Brosse et Gondoire est confirmé, et les grands objectifs de la politique culturelle, vecteurs de l'image du territoire, sont déclinés.

1/ Répondre à l'ambition de rayonnement de l'Est francilien

- ↔ Développer les activités économiques en urbanisant dans le respect du développement durable
- ◀ Valoriser les ZAE* existantes ou en cours de réalisation
- ◻ Requalifier les ZAE* existantes
- Garantir la préservation des fronts urbains d'intérêt régional

ZAE : Zones d'Activités Économiques

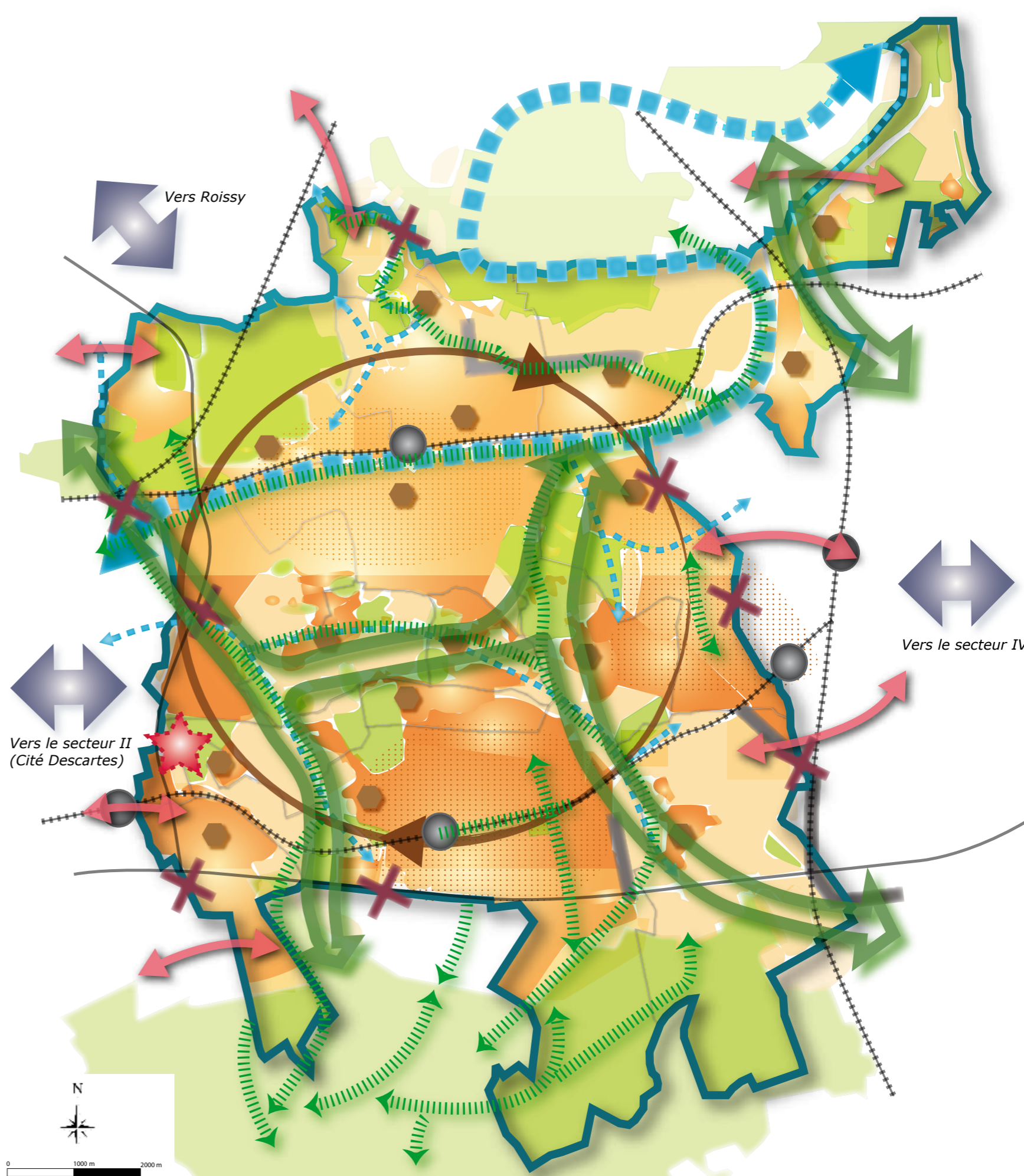
2/ Valoriser un maillon fort de la ceinture verte

- ↔ Préserver le continuum vert régional
- Maintenir les grands ensembles paysagers et naturels dans la logique de préservation de la ceinture verte régionale au sein :
 - des espaces boisés
 - des espaces agricoles
- ↔ Réaffirmer la présence de la Marne et des rus de la Brosse et de la Gondoire, axes bleus structurant le territoire

3/ Fédérer l'attractivité du territoire autour du développement culturel et touristique

- Mettre en synergie les éléments de patrimoine à l'échelle du SCoT
- ↔ Développer les activités liées à l'eau
- ★ Mettre en oeuvre une politique culturelle à l'échelle du SCoT en développant une synergie entre le Parc de Rentilly et les centres culturels communaux
- ↔ Compléter un maillage complet et sécurisé de liaisons douces de découverte
- ✕ Améliorer la qualité des entrées de territoire et des pôles gare qui véhiculent l'image de Marne, Brosse et Gondoire
- Espaces urbanisés ou voués à l'urbanisation

Axe 4 Affirmer l'image du territoire dans la dynamique régionale



Citadia - SCoT Marne, Brosse et Gondoire - Novembre 2010